



Chambre des communes
CANADA

**Comité permanent du développement des
ressources humaines, du développement des
compétences, du développement social et de la
condition des personnes handicapées**

HUMA • NUMÉRO 046 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 20 octobre 2005

—
Présidente

Mme Raymonde Folco

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le jeudi 20 octobre 2005

• (1115)

[Français]

La présidente (Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.)): Vous vous rappelez probablement qu'une de nos agentes de recherche, Mme Chantal Collin, est encore à la maison. Elle récupère à la suite d'une opération. Nous lui avons envoyé une gerbe de fleurs accompagnée d'un petit mot. Je ne sais pas si plusieurs d'entre vous ont reçu un courriel de remerciement. Elle nous a également écrit une lettre à cet effet. Je vais la faire circuler.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, nous procédons à l'étude du programme Placement carrière-été. Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue à nos invités d'aujourd'hui. Il s'agit de fonctionnaires du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences, plus précisément de Mme Donna Achimov, sous-ministre adjointe intérimaire à la Direction générale de services au citoyen et à la communauté de Service Canada; M. Robert Smith, directeur général intérimaire de la Direction des programmes autochtones et jeunesse; Mme Margo Craig Garrison, directrice des Politiques des mesures actives d'emploi à la Direction des mesures actives d'emploi, Politiques et conception des programmes d'emploi; et Mme Julie Lefebvre, directrice intérimaire des Programmes jeunesse à la Direction générale des services au citoyen et à la communauté de Service Canada.

Le programme Placement carrière-été est très apprécié partout au Canada. Je ne parle pas en mon nom propre, à titre de députée: je crois que l'ensemble des personnes réunies autour de cette table partagent cet avis. Cependant, il y a dans tout programme des choses qu'on voudrait vérifier ou, possiblement, ajuster. C'est la raison pour laquelle nous vous avons invités. Vous êtes les premiers à venir nous parler de ce programme. Nous sommes en train de dresser une liste de groupes. Il s'agit d'employeurs, d'employés et de quelques fonctionnaires qui travaillent à ce même programme mais en région. Plus tard, nous allons bien sûr soumettre un rapport à la ministre. Encore une fois, bienvenue.

Madame Achimov, c'est vous qui allez prendre la parole, n'est-ce pas? Vous allez nous présenter un texte. Celui-ci a-t-il été remis aux membres du comité?

[Traduction]

Les membres du comité ont-ils reçu le texte? Oui? Très bien.

À part vous, madame Achimov, quelqu'un d'autre va-t-il lire ce texte?

Allez-y.

[Français]

Mme Donna Achimov (sous-ministre adjointe intérimaire, Direction générale de services au citoyen et à la communauté, Service Canada, ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences): Non, je vais être la seule à le faire. Mes collègues sont ici pour répondre aux questions.

La présidente: Madame Achimov, vous avez la parole.

Mme Donna Achimov: Merci.

[Traduction]

Merci beaucoup de nous recevoir ici aujourd'hui.

Pour reprendre vos paroles, madame la présidente, nous nous réjouissons vraiment d'être ici. Nous savons que ce programme suscite beaucoup d'intérêt. Dans mon exposé, j'espère vous présenter un aperçu très général des principaux enjeux stratégiques qui sont les nôtres ainsi qu'un contexte historique. Bien entendu, nous sommes ici pour répondre à vos questions.

Pour passer directement à notre présentation, je vous donnerai d'abord un bref aperçu de la Stratégie emploi jeunesse et plus spécifiquement de ce dont nous sommes venus vous parler aujourd'hui, l'initiative Placement carrière-été. Deuxièmement, j'espère pouvoir éclaircir certains des changements qui ont eu lieu cette année et qui ont modifié les affectations budgétaires dans de nombreuses circonscriptions du pays. Enfin, j'espère vous donner un aperçu des questions auxquelles nous travaillons actuellement et des prochaines étapes de la gestion du programme. Bien entendu, j'essaierai de répondre à toutes vos questions.

Je voudrais apporter une petite précision. En ce qui concerne les questions budgétaires se rapportant à des circonscriptions précises, je sais qu'elles peuvent présenter pour vous un intérêt particulier. Nous aurons peut-être besoin de faire une analyse détaillée dans le cas des circonscriptions pour lesquelles nous n'aurons pas de réponse précise à vous donner. Mais nous nous ferons un plaisir de vous répondre le plus rapidement possible.

En ce qui concerne la Stratégie emploi jeunesse. Le gouvernement du Canada s'engage ainsi à aider les jeunes, surtout ceux qui sont confrontés à des obstacles à l'emploi. Nous les aidons à acquérir les compétences et l'expérience de travail dont ils ont besoin pour accéder au marché du travail et y réussir. C'est un partenariat avec tous les niveaux de gouvernement, le secteur privé et les organismes communautaires.

Nous offrons ce programme par l'entremise de plusieurs ministères : Agriculture et Agroalimentaire Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, l'Agence d'inspection des aliments, Patrimoine canadien, l'Agence canadienne de développement international, les Affaires étrangères, Commerce international, Environnement Canada, Affaires indiennes et du Nord, Industrie Canada, le Conseil national de recherches du Canada, Ressources naturelles, Parcs Canada et, bien entendu, le ministère associé au nôtre, Ressources humaines et Développement des compétences.

Nos partenaires comprennent également le milieu des affaires, les organismes sans but lucratif, les associations professionnelles d'employeurs et les syndicats, les établissements de santé publique et d'éducation, les conseils de bande et conseils tribaux ainsi que les gouvernements municipaux.

La Stratégie emploi jeunesse comprend trois programmes principaux dont chacun vise un groupe de clients précis. Très rapidement, Connexion compétences est le fer de lance de la Stratégie emploi jeunesse. Nous aidons les jeunes confrontés à des obstacles à l'emploi et qui sont les plus vulnérables. Deuxièmement, Objectif carrière s'adresse aux étudiants du postsecondaire et leur offre une expérience de travail dans leur domaine. Enfin, le programme Expérience emploi été aide les étudiants du secondaire et du postsecondaire à se familiariser avec le marché du travail en les aidant à acquérir une expérience pratique dans le cadre d'un emploi d'été.

• (1120)

[Français]

À la page 3, il est question du programme Expérience emploi été. Je vais maintenant décrire ce programme. Il existe sous une forme ou l'autre depuis plus de 35 ans et a comme but d'aider les étudiants à trouver un emploi d'été relié à leur carrière. Le principal élément de ce programme, l'initiative Placement carrière-été, est offert non seulement par Service Canada mais aussi par d'autres ministères, agences et partenaires, par exemple les Affaires indiennes et du Nord canadien, Patrimoine canadien et d'autres encore que j'ai déjà mentionnés.

Le programme Expérience emploi été soutient également le fonctionnement des Centres de ressources humaines du Canada pour étudiants de façon continue pendant les mois d'été.

[Traduction]

Pour passer à la page 4, « Centres de ressources humaines du Canada pour étudiants », ces centres fonctionnent surtout de mai à septembre, chaque année. Nous avons environ 320 de ces centres pour étudiants à travers le pays. Trente-huit d'entre eux sont indépendants, 234 sont regroupés avec d'autres bureaux et 48 travaillent en partenariat.

Ces bureaux sont gérés par des étudiants. C'est très important, car ils permettent à des jeunes d'aider d'autres jeunes et d'acquérir eux-mêmes l'expérience de travail dont ils ont besoin. Les employeurs peuvent obtenir leurs services gratuitement pour trouver des jeunes étudiants motivés pendant les mois d'été. Ces centres fournissent aux étudiants et aux employeurs potentiels des renseignements à jour sur les taux de rémunération, la législation du travail ainsi que la santé et la sécurité au travail.

Pour vous donner une idée de l'ampleur de notre tâche, à l'échelle nationale, nous avons aidé les employeurs à combler plus de 170 000 postes et nous avons offert de l'assistance en recherche d'emploi à plus de 180 000 étudiants, en plus d'engager plus de 900 étudiants à titre d'agent d'emploi d'été pour gérer ces programmes.

On peut voir à la page cinq que, comme je l'ai déjà mentionné, le programme Placement carrière-été est le principal élément du programme Expérience emploi-été. Il a été conçu pour aider les étudiants du secondaire et du post-secondaire. Il leur apporte une expérience de travail reliée à leur carrière et les aide à financer la poursuite de leurs études.

Pour être admissibles au programme Placement carrière-été, les étudiants doivent être âgés entre 15 et 30 ans. Autrement dit, ils sont jeunes, ils fréquentent un établissement scolaire et ils vont poursuivre leurs études. Ils ne vont pas chercher un emploi à plein temps. C'est un critère très important que nous tenons à mentionner.

Placement carrière-été est un programme qui a énormément de succès auprès des étudiants et des employeurs. Chaque année, la demande dépasse largement le budget alloué. Placement carrière-été est un programme uniquement destiné à donner aux étudiants une expérience de travail et il est conçu pour leur apporter l'expérience de travail la plus positive possible pendant l'été. Il facilite leur transition sur le marché du travail. Chaque année, plus de 51 000 étudiants bénéficient de cette initiative.

Nous accordons des subventions salariales aux employeurs pour les aider à créer des possibilités d'emploi. D'autre part, en raison de leur capacité financière limitée, les organismes sans but lucratif peuvent obtenir 100 p. 100 du salaire minimum en vigueur dans la province ou le territoire.

Je tiens à souligner ici que nous avons des dispositions particulières pour les employeurs qui embauchent des étudiants handicapés. Là encore, c'est une chose à laquelle nous attachons énormément d'importance. Non seulement ces étudiants sont confrontés à certains obstacles, mais leur handicap physique leur pose des difficultés supplémentaires.

Encore une fois, pour vous donner une idée des chiffres, nous avons reçu 40 000 demandes l'année dernière pour le programme Placement carrière-été. La valeur de la majorité des ententes de contribution se situait entre 1 800 \$ et 3 000 \$.

Pour passer à la page 7, le programme Placement carrière-été est généralement lancé officiellement en janvier de chaque année. Cela laisse suffisamment de temps aux employeurs pour présenter leurs demandes. Cette année, cette initiative démarrera officiellement le 10 janvier 2006. La date limite pour la présentation des demandes pour 2005 était le vendredi 1^{er} avril dans l'ensemble du pays, sauf dans les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut où c'était le 8 avril.

Les priorités nationales comprennent les emplois axés sur la carrière dans au moins un des domaines suivants : l'aide aux clients ayant des besoins spéciaux; la création de postes dans les organismes qui s'occupent des sans-abri et des jeunes ou encore des jeunes confrontés à des obstacles et enfin, le soutien à des secteurs de croissance économique importants dans la région ou dans l'économie locale. Les demandes doivent également refléter les priorités locales. Ces priorités sont établies par les agents locaux de Service Canada et elles sont communiquées au public au moyen des publications locales de Service Canada. Par exemple, en Colombie-Britannique, les priorités locales comprennent les emplois dans le secteur du tourisme, dans les organismes sans but lucratif, ainsi que dans les collectivités rurales.

La page 8 porte sur le rôle des députés. Ce partenariat est important pour nous, au gouvernement fédéral, pour mieux comprendre quels sont les besoins des collectivités locales. Les députés ont toujours joué un rôle très important en travaillant avec nous et en faisant la promotion du programme Placement carrière-été. Les députés soutiennent ainsi le programme depuis des années et nous travaillons en collaboration très étroite afin qu'ils donnent leur accord aux projets recommandés.

De plus, de nombreux députés prennent l'initiative d'avertir les parrains des projets et d'annoncer publiquement les projets de Placement carrière-été dans leurs circonscriptions. D'autre part, ils participent à l'inauguration des Centres de ressources humaines pour étudiants de leur région.

• (1125)

À la page 9 concernant les affectations budgétaires, on peut voir que le budget de Placement carrière-été est réparti selon un modèle d'affectation budgétaire à deux volets. Premièrement, l'administration centrale nationale distribue les fonds aux régions en suivant un modèle d'affectation national. Deuxièmement, un modèle d'affectation par circonscription assure la répartition de l'enveloppe régionale aux circonscriptions.

Ces deux modèles se fondent sur les données du recensement de Statistique Canada et se basent sur deux grandes variables : la population d'étudiants à temps plein et le taux de chômage des étudiants à temps plein dans chaque région.

[Français]

À la page 10, on indique les changements en 2005. Pourquoi avons-nous changé le processus d'affectation budgétaire cette année? Nous n'avions pas le choix. Plusieurs facteurs étaient en jeu.

Premièrement, l'an passé,

[Traduction]

le nombre de circonscriptions électorales fédérales est passé de 301 à 308. La Colombie-Britannique a obtenu deux circonscriptions de plus, l'Alberta, deux également et l'Ontario, trois.

Deuxièmement, les limites de la majorité des circonscriptions ont été largement modifiées.

Troisièmement, les nouvelles données du recensement de 2001 ont été publiées et utilisées pour la première fois. Ces nouvelles données reflètent les variations démographiques de la population étudiante, qui diffèrent beaucoup des données sur lesquelles nous nous basions, celles du recensement de 1996. Cela montre des changements dans les mouvements migratoires des jeunes Canadiens. On peut voir que les jeunes quittent les régions rurales pour les régions urbaines. Ces données ont validé un bon nombre de nos hypothèses à cet égard. À Terre-Neuve, par exemple, la population étudiante a diminué de 7 p. 100 alors qu'en Alberta elle a enregistré une augmentation record d'environ 6,2 p. 100. Nous constatons donc des variations un peu partout dans le pays.

Vous comprendrez sans doute qu'un retour en arrière n'était pas possible. Les changements apportés à la carte électorale ne permettaient pas de poursuivre les affectations budgétaires de Placement carrière-été à partir des données de 1996. Il fallait donc réviser le modèle d'affectation des ressources en fonction des changements dans la population étudiante afin que le financement soit dirigé vers les régions où les étudiants s'étaient installés.

Je suis presque arrivée à la fin, à la page 11. Pour résumer, pour le programme Placement carrière-été de 2005, nous avons affecté des fonds à 308 circonscriptions contre 301 les années précédentes et,

comme je l'ai déjà mentionné, nous nous sommes servis des données statistiques de 2001. Nous avons également utilisé les mêmes variables que les années précédentes, c'est-à-dire la population étudiante à temps plein multipliée par le taux de chômage des étudiants à temps plein dans les différentes circonscriptions.

Nous disons à la page 12, au sujet des mesures prises, que nous tenions beaucoup à éviter que les régions ne subissent inutilement des conséquences négatives. Reconnaisant les disparités au niveau du financement et pour atténuer l'impact des changements, le ministre alors en poste a pris deux mesures.

Premièrement, les budgets régionaux ont été maintenus afin qu'ils diminuent pas par rapport à leur niveau de 2004. Pour ce faire, nous avons utilisé un facteur d'ajustement afin que les budgets régionaux soient les mêmes qu'en 2004 ou augmentent. Cette mesure a exigé 1,57 million de dollars de plus.

Deuxièmement, nous avons fait en sorte que les budgets présentés aux députés ne puissent diminuer de plus de 30 p. 100 par rapport au budget de l'année dernière pour leur circonscription. Autrement dit, cette réduction ponctuelle a été plafonnée à 30 p. 100. Cela facilite la transition en laissant aux régions touchées le temps de s'adapter aux changements.

Le plafond de 30 p. 100 a été calculé à partir des chiffres estimatifs que nous avions en 2004 ou des affectations budgétaires antérieures des députés, en tenant compte de la création de circonscriptions supplémentaires. La différence entre ce chiffre et la nouvelle affectation a permis d'octroyer des fonds supplémentaires à certaines circonscriptions.

Le plafond a été instauré, je le répète, pour atténuer le choc dans les circonscriptions qui perdaient de l'argent et l'entrée en vigueur de cette mesure a exigé 3,148 millions supplémentaires. Au total, ces mesures ont coûté 4,2 millions de dollars.

Nous avons reconnu que la révision du modèle d'affectation du programme Placement carrière-été a eu un impact budgétaire et que certaines circonscriptions ont vu leur financement augmenter ou diminuer. Néanmoins, pour atténuer les effets des nouvelles données du recensement et des nombreux changements à la carte électorale, le ministre a injecté 4,2 millions de dollars de plus dans le budget et a informé les députés par écrit.

• (1130)

Pour ce qui est des problèmes actuels, nous continuons à examiner et à analyser la mise en oeuvre de Placement carrière-été afin de résoudre les principaux problèmes ci-après.

Il y a d'abord l'efficacité administrative. Reconnaisant le fardeau administratif que représente le programme Placement carrière-été, suite aux observations de notre personnel ainsi que des bénéficiaires du financement, dans le cadre du travail que nous accomplissons dans d'autres domaines, nous travaillons en collaboration très étroite avec le groupe de travail de Service Canada et du secteur bénévole et communautaire. Nous cherchons à réduire la paperasserie afin de pouvoir aider les employeurs à faire leur part, de fournir des emplois aux étudiants et de limiter les rapports au strict minimum, ainsi que les approbations nécessaires. Nous espérons aussi réduire très rapidement le temps et les efforts qui sont exigés des deux parties pour l'obtention des emplois.

En ce qui concerne l'imputabilité, nous révisons nos outils afin d'équilibrer le processus d'administration et de gestion, y compris en examinant les risques. Nous croyons qu'un bon nombre des risques associés à ces programmes sont assez limités et que nous avons les contrôles nécessaires. Une partie des mesures que nous avons prises pour assurer la mise en place des contrôles sont allées à l'encontre des effets escomptés et ne nous ont pas permis d'administrer le processus aussi rapidement que nous le voulions.

Et bien entendu, nous devons répondre aux objectifs de la politique et du programme et évaluer ce dernier afin de tenir compte des progrès actuels et de pouvoir mesurer les résultats futurs.

Nous continuons à faire des évaluations indépendantes régulières du programme en effectuant des sondages auprès des étudiants, des employeurs qui embauchent les étudiants et de notre personnel afin d'obtenir leur rétroaction.

Pour conclure, nous sommes heureux d'avoir eu l'occasion de vous exposer les grandes lignes des programmes jeunesse et surtout de l'initiative Placement carrière-été.

[Français]

Ce fut aussi un plaisir d'avoir cette possibilité de vous présenter le Programme expérience emploi été.

[Traduction]

Je sais que les changements qui ont été apportés cette année aux affectations budgétaires ont causé des difficultés à certains d'entre vous. Nous sommes ici pour essayer d'atténuer leur impact et pour vous fournir quelques éclaircissements.

[Français]

Merci beaucoup.

La présidente: Merci beaucoup, madame Achimov.

Nous passons maintenant au premier tour de table. Je donnerai d'abord la parole à M. Devolin.

[Traduction]

C'est un tour de sept minutes.

M. Barry Devolin (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci pour votre exposé.

J'ai deux questions. Cependant, je voudrais d'abord dire que je suis député depuis un peu plus d'un an et que j'ai eu d'excellentes relations avec le personnel de RHDC de ma région. Je fais affaire au bureau de Peterborough, c'est-à-dire, je pense, le même que M. Adams. Dennis Carroll et son personnel nous ont énormément aidés et j'entretiens d'excellentes relations de travail avec eux. Nous avons parlé de ce programme et des autres.

Ma première question concerne votre modèle d'affectation budgétaire et son application pratique. Ma deuxième question se rapporte au rôle que joue le député dans ce processus décisionnel.

En ce qui concerne le modèle d'affectation budgétaire, d'après vous, ce programme se base sur le nombre d'étudiants d'une région, le taux de chômage et les besoins des étudiants. D'un autre côté, ce programme est perçu, de l'extérieur, de façon diamétralement opposée si bien que votre formule de financement est considérée, dans le meilleur des cas, comme une sorte de boîte noire qui crache un chiffre. Néanmoins, cela crée des attentes dans les collectivités qui recourent à ces programmes depuis un certain nombre d'années.

En tant que député, j'ai tendance à traiter avec les employeurs plutôt que les employés. Lorsqu'une petite collectivité de ma circonscription comme Apsley où, depuis des années, quelqu'un a été financé pour travailler à la bibliothèque, au programme destiné aux enfants pendant l'été, considère que c'est un succès et que tout va bien, mais se voit tout à coup privée du financement, elle ne se rend pas compte que si elle n'obtient pas cet argent c'est à cause de cette boîte noire, comme je l'appelle, de ce modèle d'affectation budgétaire qui crache un chiffre plus petit qu'avant pour ma circonscription. Les gens sont mécontents, déçus, sidérés et ils n'arrivent pas à comprendre. Je suppose que ce sera la même chose chaque année, aux quatre coins du pays.

En fait, je trouve injuste que le gouvernement crée ces attentes au cours des années, que ce soit à la chambre de commerce qui emploie quelqu'un dans son bureau d'information touristique, à la bibliothèque ou ailleurs. Les gens pensent que le programme fonctionne bien, ils se conduisent en bons partenaires et offrent des possibilités d'emploi, mais tout à coup, ils ont l'impression de se faire tirer le tapis sous les pieds à cause du modèle d'affectation budgétaire. C'est ce que je constate.

J'ai fait tous les calculs pour voir comment cela fonctionne et quelles sont les répercussions, mais je me demande si vous avez jamais songé à la possibilité de changer cela, au fait que dans une région où les choses vont peut-être mieux — pour reprendre l'exemple de l'information touristique — la chambre de commerce locale a encore plus besoin de cet employé qu'avant et cela au moment même où le taux de chômage local des étudiants est en baisse. Elle risque davantage de perdre son financement l'année suivante. Voilà donc pour la première partie de ma question.

Quant à la deuxième partie, si vous vous servez des données du recensement qui sont publiées tous les cinq ans, ce changement brutal n'a-t-il pas lieu tous les cinq ans? Cela ne porte-t-il pas un coup brutal au système? Les changements s'accumulent pendant cinq ans, on publie tout à coup les nouvelles données et certaines localités peuvent perdre alors 40 p. 100 ou 50 p. 100 de leur affectation pour l'année. Il ne s'agit sans doute pas d'un problème nouveau. La situation a peut-être seulement été exceptionnellement difficile l'année dernière sur le plan des changements, mais quelqu'un a-t-il réfléchi à une meilleure façon d'établir la formule de financement, de façon à causer moins de perturbations et à garantir au moins que, d'une année à l'autre, le montant alloué ne baissera pas dans une région ou que l'impact sera toujours limité à 10 p. 100, par exemple? Vous êtes-vous penchés sur cette question?

•(1135)

La présidente: Madame Achimov.

Oui, monsieur Smith.

M. Robert Smith (directeur général intérimaire, Direction des programmes autochtones et jeunesse, Direction générale des services au citoyen et à la communauté, Service Canada, ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences): Vous avez soulevé plusieurs questions et je vais essayer d'y répondre dans l'ordre inverse.

En ce qui concerne les chocs dans le système, vous avez raison de dire que la situation a été exceptionnellement difficile. Nous avons 308 circonscriptions, plus le fait que nous utilisons les nouvelles données du recensement. L'autre coup porté au système en ce qui concerne la prévision des changements — c'est là je crois que vous vouliez en venir — est qu'on a décidé, ces dernières années, de geler les budgets au niveau des circonscriptions, surtout à la demande des parlementaires. Ces dernières années, les députés se sont attendus à obtenir exactement le même montant de financement. Si vous avez obtenu 100 000 \$ en 2002, vous vous attendiez à recevoir autant en 2003.

En se servant de notre modèle d'affectation des fonds, nous apportons des ajustements chaque année en fonction de la population d'étudiants à temps plein et du taux de chômage chez les étudiants. Nous pouvons prévoir quels seront les ajustements à faire et c'est ce que nous faisons généralement pour la plupart des modèles d'affectation budgétaire. Vous ne le voyez pas parce que votre bureau RHDC obtiendra peut-être 10 000 \$ ou 5 000 \$ de plus une année, mais cela ne veut pas dire grand-chose, car son budget global pourrait se chiffrer à 1 million de dollars. Vous voyez toutefois ce budget, qui correspond au chiffre que vous connaissez. C'est sans doute à cause de la décision de geler le modèle d'affectation que vous avez constaté un changement énorme entre les données de 1996 et celles de 2001 étant donné que nous n'avons jamais procédé à des changements graduels. C'est l'autre aspect du problème et la raison pour laquelle le changement a été brutal. C'est parce que nous n'avons jamais procédé à ces ajustements, en partie parce que les députés voulaient obtenir exactement le même montant ou davantage. D'accord?

Pour ce qui est de la boîte noire, les employeurs s'attendent à être financés chaque année. En fait, selon le critère que nous utilisons, si nous recevons davantage de demandes, la place que les employeurs occupent sur la liste s'en trouve modifiée, alors que le niveau de financement est resté le même au cours des années. Nous n'avons donc pas fait beaucoup de publicité, car nous avons déjà un grand nombre de demandes auxquelles nous ne pouvons pas répondre. La situation a été relativement stable dans les circonscriptions où les mêmes employeurs font une demande pratiquement chaque année et reçoivent leur financement d'une année à l'autre. Mais le fait est qu'ils ont pu perdre leur financement dans certaines régions si davantage de gens ont été informés du programme et ont fait une demande. Il y a donc d'autres facteurs en ce qui concerne cette boîte noire; cela ne se passe pas seulement comme vous le dites.

•(1140)

M. Barry Devolin: Combien de temps me reste-t-il?

La présidente: Il ne vous en reste plus. C'est tout. Merci beaucoup.

Je vais passer à Mme Bonsant.

[Français]

Mme France Bonsant (Compton—Stanstead, BQ): Bonjour. Cet été, j'ai fait le tour de Placement carrière-été dans ma circonscription et j'ai ressenti bien des irritants.

Le programme Placement carrière-été est une bonne chose, mais il devrait être axé davantage sur les secteurs collégial et universitaire, parce qu'il s'agit de carrières. Les jeunes qui étudient au secondaire ne savent pas encore ce qu'il en est.

Ma plus grande irritation est le moment où on reçoit le budget. Cette année, on l'a reçu au mois de juin. À cette date, l'université est déjà terminée et les cours au collégial sont terminés depuis le mois de mai.

Dans ma circonscription, il y a des maisons de femmes battues, et ces organismes engagent des jeunes filles qui étudient la psychologie à l'université. Cependant, elles ne savent pas si elles auront de l'argent. Je trouve que le budget est alloué trop tard. Quand le programme Placement carrière-été se termine, à la fin de l'été, les organismes savent ce dont ils auront besoin pour la prochaine année.

Tant qu'à faire un rapport, pourquoi ne feraient-ils pas en même temps une demande de subvention, de manière à ce que l'argent soit investi en février ou en mars, au plus tard?

Dans mon comté, au Québec, il y a des gens qui ont perdu 66 p. 100 de leur budget. Quand on m'écrit pour me dire que personne n'a perdu plus de 30 p. 100 de son budget, je pourrais vous prouver qu'il y en a qui ont perdu 40 p. 100, 38 p. 100 et même 66 p. 100. Nous ne la trouvons pas drôle.

Quand on étudie à l'école secondaire et qu'on reçoit 7,60 \$ l'heure, ce n'est pas mal. Cependant, n'avez-vous pas pensé à augmenter le salaire horaire pour les étudiants du collégial et de l'université? Ils travaillent dans des secteurs où il faut être de plus en plus professionnel. Les jeunes n'iront pas travailler à 7,60 \$ l'heure quand ils peuvent travailler chez Rona à 12 \$ l'heure. C'est cela, le programme Placement carrière-été.

Comment planifiez-vous votre budget? Prévoyez-vous une augmentation de 1 p. 100, 2 p. 100, 3 p. 100, 4 p. 100 par année? Ce sont toutes ces choses qui s'emmêlent. Comme vous offrez le salaire minimum, vous ne valorisez pas le poste, l'emploi et la personne qui l'occupe. Pour la personne qui étudie en psychologie et qui gagne 7,60 \$ l'heure pendant six semaines, ce n'est pas beaucoup.

Également, avez-vous pensé aux heures flexibles dans le secteur du tourisme? Il y a présentement le Festival des couleurs, dans mon comté, qui se termine le 14 octobre. C'est beau de leur donner de l'emploi trois ou quatre semaines pendant l'été, mais cela continue les fins de semaine. Qu'est-ce qui les empêche d'avoir des heures flexibles dans différents domaines?

Est-ce trop de questions en même temps? J'en aurais 60 à poser. Je vais vous donner un répit. Si vous pouvez répondre à ces questions concernant les heures flexibles et le taux horaire selon l'évaluation, etc.

La présidente: Merci.

Monsieur Smith.

M. Robert Smith: Je vais commencer, et Julie pourra peut-être m'aider. Je vais parler anglais parce que c'est plus facile pour moi.

[Traduction]

En ce qui concerne le dernier budget — et vous avez tout à fait raison — il est arrivé extrêmement tard cette année. Je reconnais que c'était pour toutes sortes de raisons suite à certains changements et à leur mise en oeuvre. Mais je peux vous assurer qu'à partir du moment où la décision a été prise concernant le budget, elle a été communiquée aux régions et aux bureaux locaux le plus rapidement possible.

Nous n'avons pas pour habitude d'établir le budget aussi tard. Nous faisons en sorte que les délais des années précédentes soient rétablis afin que tous les budgets soient finalisés et approuvés pendant les mois d'hiver. Ces renseignements sont transmis dès que nos agents des bureaux locaux commencent leur évaluation afin qu'ils sachent exactement combien de projets ils pourront approuver.

Nous prenons des mesures pour y remédier, mais nous nous en excusons. Cela a posé énormément de problèmes, non seulement pour les employeurs, mais pour notre personnel compte tenu de l'énorme charge de travail que représente ce programme.

En ce qui concerne les 30 p. 100, vous avez dit que des gens ont perdu plus que 30 p. 100. Lorsque nous avons préparé les tableaux de répartition et que le ministre a décidé de limiter la réduction à 30 p. 100, nous avons cherché à faire en sorte que ce plafond s'applique à toutes les circonscriptions.

Si vous le désirez, vous pouvez nous transmettre les renseignements concernant votre situation afin que nous l'examinions. Mais à ma connaissance, ce plafond de 30 p. 100 a été respecté et le financement a été attribué aux bureaux locaux. Je suis prêt à examiner cette question.

• (1145)

[Français]

Mme France Bonsant: Moi aussi, j'ai hâte de vous...

[Traduction]

M. Robert Smith: Pour ce qui est du salaire minimum, c'est à cela que correspond notre contribution. Elle est de 100 p. 100 pour les organismes sans but lucratif et de 50 p. 100 pour les secteurs public et privé. Cela ne veut pas dire qu'un organisme ne peut pas offrir plus. C'est seulement le chiffre auquel correspond notre engagement afin d'assurer l'uniformité d'un bout à l'autre du pays. Le salaire minimum varie d'une province à l'autre, mais cela nous permet d'avoir une norme uniforme. Cela ne veut pas dire qu'un organisme ne peut pas offrir plus s'il le désire.

Je ne vois pas comment nous pourrions suivre votre suggestion concernant les différentes modalités de financement. Ce modèle est aussi uniforme que possible.

Quant à la flexibilité des horaires, à vrai dire, je vais devoir examiner cette question. Je sais qu'il s'agit d'heures de travail à temps plein sur une certaine période, mais nous pouvons examiner cela pour voir ce qu'il est possible de faire au niveau politique.

[Français]

La présidente: On vous a posé une question relative au budget global, mais vous n'y avez pas répondu, monsieur Smith.

[Traduction]

M. Robert Smith: Oui, désolé. Lorsque nous allons devant le Conseil du Trésor, notre budget prévoit un montant fixe par année. Le Parlement nous accorde des crédits annuels, mais nous savons que pour une période de cinq ans, nous obtenons un montant x pour Placement carrière-été. C'est donc un montant fixe.

Même si nous savons que le salaire minimum augmente périodiquement, le fait est que notre budget reste stable au cours de ces cinq ans. Il était habituellement de 93,3 millions de dollars, sauf l'année dernière et cela représente notre enveloppe de financement pour ce programme.

La présidente: Merci, monsieur Smith.

Je vais maintenant donner la parole à M. Nathan Cullen. C'est ainsi que vous prononcez votre nom, monsieur Cullen?

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Oui, c'est exact, merci.

Merci d'avoir abordé ce sujet. Il a suscité la controverse l'année dernière suite à ces changements spectaculaires.

Je pense que l'on craint des ingérences politiques. C'est un programme inhabituel en ce sens qu'il se base largement sur les circonscriptions. C'est très particulier. Les députés sont informés des programmes et je voudrais soulever quelques questions à ce sujet. J'ai été très peu averti à l'avance; je crois avoir été informé une seule fois au sujet d'une initiative concernant ma circonscription, mais il s'agit d'un cas particulier.

Qu'a fait votre bureau en ce qui concerne le risque d'ingérence politique, l'impression qu'un parti est favorisé contrairement à un autre comme plusieurs députés l'ont laissé entendre?

M. Robert Smith: Pour ce qui est de ce dernier point, de favoriser un parti mais pas un autre, le fait est que nous utilisons des modèles d'affectation universels. Ils tiennent compte de la population d'étudiants à temps plein et du taux de chômage chez les étudiants. C'est entièrement relié à ces critères si bien qu'il n'y a aucun rapport.

Quant au rôle des députés, je suppose que c'est là que vous voulez en venir...

• (1150)

M. Nathan Cullen: En fait, ce n'est pas un gros sujet d'inquiétude, comme je l'ai dit. Nous pourrions sans doute considérer qu'il s'agit seulement d'un cas particulier.

Ma question concernant...

L'hon. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Désolé, madame la présidente, j'ai un rappel au Règlement.

Nathan, je constate que nous nous lançons dans des questions politiques et je crois inapproprié de poser des questions politiques à des fonctionnaires.

La présidente: Merci.

M. Smith a répondu de son mieux. Il n'y a là aucun aspect politique, mais nous prenons note de votre observation.

Veillez continuer, monsieur Cullen.

M. Nathan Cullen: Pour faire suite à mes questions précédentes, ce programme a été examiné à la Chambre et je suppose que cet exposé vise en partie à faire la lumière sur ces questions d'ingérence politique. La ministre est intervenue en disant que certains changements ne seraient pas apportés. Les députés se sont plaints et certains d'entre eux — pas moi, mais d'autres — ont dit que la politique avait joué un rôle dans la répartition des fonds. Je pense que les bureaucrates...

La présidente: Je crois que vous venez de recevoir votre réponse, monsieur Cullen.

M. Nathan Cullen: Oui, c'est peut-être à mes collègues que je m'adresse. Je pense qu'ils n'ont pas bien compris ma question.

J'ai une question concernant les formules utilisées. Cherche-t-on à avantager les régions du pays dont la situation économique est particulièrement difficile? Je me demande si, par inadvertance, la formule ne favorise pas des régions du pays qui sont prospères? Dans votre exposé, vous avez notamment parlé de l'activité économique d'une région et en examinant la formule, j'essaie d'établir si, lorsqu'une région du pays est dans une situation difficile et perd régulièrement une partie de sa jeunesse, vous avez pour politique d'y investir plus que vous ne le feriez normalement à titre compensatoire. Je ne vois rien de tel dans la formule et je me demande ce qui est prévu.

[Français]

La présidente: Madame Garrison.

[Traduction]

Mme Margo Craig Garrison (directrice, Politiques des mesures actives d'emploi, Direction des mesures actives d'emploi, Politiques et conception des programmes d'emploi, ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences): Vous avez soulevé une bonne question. En fait, ce n'est pas prévu. Il s'agit d'un programme conçu pour aider les étudiants. Ce n'est pas un programme de développement économique pour les collectivités. Nous tenons compte uniquement du taux de chômage chez les étudiants et du pourcentage de la population étudiante étant donné que nous voulons permettre aux étudiants d'acquérir une expérience de travail pendant l'été et de poursuivre leurs études. La plupart le font. La formule ne prévoit aucune disposition compensatoire pour les régions qui perdent davantage de jeunes.

J'ajouterais toutefois qu'en 2004, nous avons fait en sorte que les allocations régionales restent stables. Si nous ne l'avions pas fait, certaines des régions qui ont perdu une partie de leur population auraient obtenu moins d'argent.

M. Nathan Cullen: C'est une bonne chose et j'espère que ces niveaux régionaux seront maintenus. Y a-t-il eu des discussions en ce sens au sein de votre ministère ou du bureau de la ministre? Dans un certain sens, ce programme pourrait contribuer au développement économique régional. Quand nous examinons ce qui se passe aux quatre coins du pays, nous constatons qu'un des principaux facteurs est de pouvoir offrir aux jeunes une expérience éducative, une formation, etc. et que la possibilité d'obtenir un emploi en dehors de la saison fait partie de cette expérience. Votre ministère a-t-il envisagé d'ajouter un élément supplémentaire à cette formule pour éviter qu'un aussi grand nombre de jeunes quittent les collectivités rurales?

Mme Margo Craig Garrison: Nous sommes l'un des rares ministères qui offrent des placements carrière-été. Patrimoine canadien — Parcs Canada, Affaires indiennes et du Nord et le ministère de l'Industrie offrent également des programmes. Il est aussi vrai que des organismes comme l'APECA et FedNor offrent des programmes pour les jeunes. Nous n'allons probablement pas essayer de contrer l'exode rural, mais nous serions prêts à nous tourner vers d'autres partenaires fédéraux pour nous aider à cet égard.

M. Nathan Cullen: Pour terminer, si je vous trouve bien placés pour agir, c'est à cause de la présence nationale de Service Canada.

Vous représentez le gouvernement fédéral, surtout dans de nombreuses petites localités. Le problème que posent les fonds de développement économique régional est qu'ils ont des priorités différentes. Voyez-vous la possibilité d'exercer une plus forte influence? Le ministère dispose d'un budget important. C'est un programme qui a eu un certain succès. Pourquoi ne pas en faire un élément plus important pour compenser un problème national qui, selon moi, prend de plus en plus d'ampleur. Les petites localités et les collectivités rurales perdent leur jeunesse.

La présidente: Monsieur Smith.

M. Robert Smith: Donna voudra peut-être répondre aussi.

En ce qui nous concerne, lorsque nous mettons Service Canada en place dans les collectivités et que nous examinons sa mission, nous tenons compte de l'ensemble de la collectivité. Par le passé, j'ai été directeur des Programmes jeunesse et ma source d'inspiration a été la Stratégie emploi-jeunesse. C'est de là que vient mon programme. Maintenant que nous nous orientons vers une conception de Service Canada axée sur les jeunes plutôt que la Stratégie emploi-jeunesse, c'est certainement l'une des questions que nous allons examiner lorsque nous préparerons nos offres pour les jeunes dans chacun des sites de Service Canada. Nous verrons quelle est la situation et ce que nous pouvons faire. Nous pouvons au moins discuter avec les ministères susceptibles d'avoir de l'argent et nous pouvons certainement travailler avec les ministères politiques, faire des suggestions et leur faire connaître les besoins des collectivités.

• (1155)

Mme Donna Achimov: Monsieur Cullen, j'ajouterais très rapidement que nous commençons à examiner les lacunes et que nous visons précisément les populations rurales, isolées et du Nord en ce qui concerne un certain nombre de nos services. En fournissant d'autres services connexes, nous espérons qu'en séparant la prestation des services de la politique, nous pourrions constater ces lacunes et disposer de renseignements plus solides afin de pouvoir travailler avec nos collègues chargés des politiques, pas seulement de RHDCC, mais des autres ministères et élaborer des stratégies permettant mieux de regrouper une partie du financement et certaines possibilités.

La présidente: Merci. Désolée, mais je vais devoir vous interrompre.

Madame Bakopanos.

L'hon. Eleni Bakopanos (Ahuntsic, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je voulais dire également que j'ai d'excellentes relations avec le personnel local de ma circonscription.

Il y a deux questions que je soulève chaque année depuis que je suis députée et dont Mme Bonsant a également parlé. La première est celle des délais. Il est pratiquement impossible, que ce soit pour les étudiants du secondaire, des collèges ou des universités ou encore pour un organisme non gouvernemental ayant très peu de moyens, d'établir un budget lorsque les bureaux locaux donnent leur réponse à la fin mai. Si je travaille très fort, je peux le faire en une journée. En tant que députée, je suis certaine que tout le monde essaie de traiter rapidement les recommandations faites par les fonctionnaires. Mais j'ai demandé que le délai... et je l'ai fait par écrit en m'adressant à la fois à la ministre et au directeur local. Nous rencontrons les fonctionnaires une fois par année; je les rencontre en septembre et nous passons en revue ce qui fonctionne et ne fonctionne pas dans le programme. J'ai donc fait cette demande par écrit.

Néanmoins, le délai pose certainement un problème pour les ONG et même les entreprises ainsi que les étudiants car ils ne savent pas s'ils vont travailler ou non pendant l'été. À mon avis, il faudrait avancer le délai au mois de janvier et leur donner une réponse d'ici mars. Je suis donc entièrement d'accord avec ma collègue, Mme Bonsant pour dire qu'il faut changer la date butoir.

Cette année, c'était tard et je l'accepte. Cela a causé des problèmes tant dans ma circonscription que dans les autres.

Je voudrais passer à la formule que vous utilisez. Je m'intéresserai seulement à ma province. Lorsque j'ai examiné les chiffres pour le Québec, j'ai vérifié ceux de l'Abitibi, de la Gaspésie et de Jonquière, par exemple.

Dans votre déclaration liminaire, madame Achimov, vous avez dit qu'il y avait un transfert des régions rurales vers les villes. Je suis dans une circonscription urbaine. Je sais que je suis à Montréal et que c'est un endroit dynamique. Mais si l'examine les chiffres, d'après ce que vous avez dit, l'Abitibi reçoit 507 000 dollars et ma circonscription environ 270 000. Si vous savez que la migration va vers les régions urbaines, voulez-vous dire qu'il y aura un changement l'année prochaine étant donné que c'est la première année pour laquelle il a fallu s'adapter?

Si je comprends bien, je suppose que les jeunes quittent l'Abitibi pour aller à Québec ou peut-être à Montréal ou une autre grande ville. J'ai des étudiants de l'Abitibi qui étudient au Collège Ahuntsic et dans d'autres collèges de ma circonscription. En fait, j'ai deux collèges.

Les chiffres ne reflètent pas ce que vous avez dit. Suis-je dans l'erreur?

Je pose ces deux questions, mais j'en poserai d'autres s'il reste du temps.

M. Robert Smith: Certainement. En ce qui concerne la date limite, je pense que cela pose effectivement un problème. Chaque année, nous recevons des suggestions à ce sujet. Nous avons essayé de modifier ce délai il y a plusieurs années. Cela n'a pas été une réussite.

Chaque année, nous faisons de notre mieux pour informer le public en publiant des annonces. Nous avons un budget de communication. Nous publions des annonces dans les quotidiens et les bureaux locaux en février et mars.

Chaque année, que la date limite soit fixée au 26 mars, au 27 mars, au 1^{er} avril ou une autre date, nous recevons des plaintes à ce sujet. Cela pose toujours un problème. Si nous l'avancions de quatre mois comme vous l'avez suggéré je crois, cela déclencherait sans doute une autre vague de protestations chez ceux qui n'auront pas pu respecter ce délai.

●(1200)

L'hon. Eleni Bakopanos: Je ne parle pas des gens qui ont réagi trop tard. C'est inévitable quel que soit le programme.

Je dis que pour faciliter les choses, tant pour les étudiants qui sauront ce qu'ils feront pendant l'été, que du côté de l'organisation, la date pourrait sans doute être modifiée. Vous avez dit, je crois, que vous avez déjà essayé de le faire. Quelle date aviez-vous fixée? De combien de temps l'aviez-vous avancée?

M. Robert Smith: Je ne sais pas exactement. J'ai toutefois posé la question en vue de cette réunion. On m'a dit que la date avait été avancée, mais que cela n'avait pas donné de bons résultats.

L'hon. Eleni Bakopanos: Cela n'a pas été fait depuis 12 ans que je siége au Parlement.

M. Robert Smith: Dans ce cas je vais vérifier et je vais tâcher d'obtenir cette date.

L'hon. Eleni Bakopanos: Sauf erreur, cela n'a pas été fait depuis 12 ans que je siége au Parlement.

M. Robert Smith: Je vois toutefois une possibilité. Comme nous allons mettre en place les procédures administratives dont Donna a parlé, une des choses qui pourraient nous faciliter la tâche est un système de demande électronique. Comme vous le savez, pour le moment, les demandes sont adressées sur papier. Si les employeurs pouvaient faire une demande en ligne, cela réduirait énormément la paperasserie, tant pour eux que pour nos employés. Pour le moment, ils doivent faire entrer 40 000 demandes dans le système afin de les classer. C'est ridicule. C'est absolument illogique.

La mise en place de ce système, à laquelle nous travaillons très fort, nous fournira sans doute l'occasion de nous pencher aussi sur la date. Peut-être qu'au lieu de lancer le programme le 12 janvier parce que la demande doit être adressée par écrit, nous pourrions réexaminer l'utilité d'une date de lancement. Si les demandes sont faites en ligne, elles entreraient dans le système et nous pourrions procéder aux évaluations.

Pour le moment, si nous avons une date de lancement, c'est non seulement pour promouvoir le programme auprès du public, mais parce que nous devons recevoir 40 000 demandes avant de les évaluer.

L'hon. Eleni Bakopanos: Je pourrais peut-être ajouter un détail. Mme Bonsant n'en a peut-être pas parlé non plus. Dans mon cas — et je pense que c'est vrai pour la plupart de mes collègues et si je me trompe, qu'ils me le disent — normalement, 80 p. 100 des demandes sont les mêmes d'une année à l'autre.

M. Robert Smith: Oui.

L'hon. Eleni Bakopanos: Je comprends parfaitement qu'il soit nécessaire de les évaluer, mais il s'agit généralement des mêmes organisations, sauf pour un faible pourcentage. Cela se répercute sur le budget et la façon dont il est réparti.

Je sais que c'est très complexe. Mais je crois qu'il serait plus efficace que les organisations qui sont dans le système depuis longtemps — pas les nouvelles, et il faudrait peut-être envisager de créer une catégorie différente — aient la possibilité de faire leurs demandes bien avant le début de l'année.

Je vais certainement le recommander lorsque nous aurons fini d'analyser ce programme. C'est ce que je vais suggérer, car c'est le plus gros problème que nous ayons eu dans ma circonscription.

Quoi qu'il en soit, mon temps touche sans doute à sa fin et je voudrais une réponse à ma deuxième question.

La présidente: Il vous reste deux secondes.

L'hon. Eleni Bakopanos: Il me reste deux secondes.

Les chiffres pour les régions rurales et urbaines ne reflètent pas ce changement.

M. Robert Smith: Pourtant, si vous examinez les changements survenus au Québec, le financement est passé des régions rurales aux régions urbaines.

L'hon. Eleni Bakopanos: Mais la migration s'est faite dans l'autre sens?

M. Robert Smith: Je dis seulement que la population étudiante a quitté le Québec rural et se retrouve dans les zones urbaines.

L'hon. Eleni Bakopanos: Je sais.

M. Robert Smith: Très bien. Je ne sais pas si votre circonscription... vous laissez entendre que l'Abitibi...

L'hon. Eleni Bakopanos: J'ai une circonscription rurale, absolument.

Madame la présidente, si le témoin désire répondre plus en détail à cette question, peut-être pourrais-je obtenir sa réponse par écrit?

M. Robert Smith: Certainement.

L'hon. Eleni Bakopanos: Merci.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous en sommes maintenant au deuxième tour qui sera de cinq minutes. Nous commençons par M. Komarnicki.

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): Merci, madame la présidente.

Comme mes questions porteront sur Souris—Moose Mountain, vous pourriez peut-être consulter vos données pendant que je parle.

Je voudrais d'abord remercier la présidente et la ministre, Mme Robillard, qui ont entendu mon appel concernant la situation dans ma circonscription de Souris—Moose Mountain. Un plafond a été fixé quelque temps après ma demande.

Pour vous décrire le contexte, ma circonscription compte environ 65 000 habitants. Avant cela, elle comptait un peu plus de 70 000 habitants. Nous avons deux villes d'à peu près 10 000 ou 12 000 habitants et le reste est constitué de localités rurales. Il faut deux heures et demie de route pour traverser la circonscription d'un bout à l'autre.

Quand je vois ce qui s'est passé l'année dernière — et c'était la première fois que j'étais le député de la région — j'ai l'impression que quelque chose cloche dans la formule actuelle. Je voudrais savoir si cette formule peut-être modifiée pour remédier à certaines injustices ou pour mieux équilibrer les choses.

Deuxièmement, le plafond a été fixé à 30 p. 100 l'année dernière, mais je peux vous dire maintenant que, d'après les mêmes renseignements, ma circonscription va de nouveau perdre de l'argent l'année prochaine, à moins de certains changements.

Si vous examinez les chiffres... Je peux vous dire que notre financement est tombé de 275 000 \$ pour l'année précédente à 103 000 \$. Vous rendez-vous compte de ce que cela signifie quand il s'agit d'emplois à 3 000 \$ ou moins? À 3 000 \$, c'est 57 emplois qui manquaient l'année dernière par rapport à l'année précédente et si vous prenez un chiffre inférieur à 3 000 \$, c'est presque le double. Cette situation a donc eu de graves répercussions sur la

circonscription et sur vos employés d'Estevan—Weyburn, l'année dernière.

Pour bien vous faire comprendre ce dont nous parlons, si vous prenez la population étudiante de notre circonscription — et nous venons de voir les chiffres — il y a eu une augmentation d'environ 400 étudiants. Autrement dit, nous avions 5 075 étudiants dans notre circonscription en 1991 et en 2001, nous en étions à 5 525, soit un léger changement.

● (1205)

M. Robert Smith: Si vous le permettez, nous avons indiqué un mauvais chiffre. Votre population étudiante est de 4 175.

M. Ed Komarnicki: Elle a donc diminué?

M. Robert Smith: Nous avons inscrit le chiffre pour Battlefords—Lloydminster.

M. Ed Komarnicki: Quelle était donc la différence nette?

M. Robert Smith: La différence nette était une baisse de 17 p. 100.

M. Ed Komarnicki: Il y a eu 17 p. 100 d'étudiants de moins que les 5 000, ce qui veut dire qu'environ 50 ou 60 étudiants ont abandonné.

Le seul autre facteur qui ait changé est notre taux de chômage qui est tombé de 12 p. 100 à 9,6 p. 100, soit une variation de 2,4 p. 100. Ces deux facteurs pris ensemble ont entraîné une importante baisse de revenus.

Je me demande si, premièrement, vous êtes prêts à réviser la formule pour assurer un meilleur équilibre et, deuxièmement, si nous pouvons nous attendre à une amélioration l'année prochaine. Il y a une variation importante. Vous pourriez donc répondre à ces questions et j'en aurais peut-être d'autres suite à vos réponses.

M. Robert Smith: Pour ce qui est de réviser la formule, les fonds sont alloués par circonscription. À ma connaissance, c'est le seul programme de ce genre, ce qui veut dire que nous devons trouver au niveau des circonscriptions des variables correspondant aux objectifs du programme. Tels sont mes paramètres. Comme c'est un programme pour les étudiants, les variables que nous utilisons sont le nombre « d'étudiants à temps plein » et le « taux de chômage des étudiants ».

Je comprends votre exaspération — je sais que nous en avons parlé — mais le fait est que je dois tenir compte des objectifs du programme. Je suis tenu de procéder de cette façon au niveau des circonscriptions.

M. Ed Komarnicki: Permettez-moi de vous interrompre un instant pour dire que, dans l'ensemble, le budget de la Saskatchewan est resté le même.

M. Robert Smith: Oui.

M. Ed Komarnicki: Ma circonscription a perdu 190 000 \$ à cause d'un léger fléchissement du nombre d'étudiants. Il y a quelque chose qui cloche dans cette formule. Vous dites que l'emploi de nos étudiants s'est amélioré de quelques points de pourcentage. En réalité, certains d'entre eux obtiennent des emplois à Regina ou Saskatoon, alors qu'en réalité ils résident dans notre circonscription.

M. Robert Smith: C'est exact.

M. Ed Komarnicki: Avez-vous examiné la façon dont Statistique Canada procède ou en avez-vous tenu compte?

M. Robert Smith: Voulez-vous répondre à la question concernant Statistique Canada...?

M. Ed Komarnicki: Oui, et je veux que vous répondiez à l'autre question.

La présidente: La réponse doit être très brève.

Mme Margo Craig Garrison: Si j'ai bien compris, vous voulez savoir si nous avons examiné la façon dont Statistique Canada recueille ces données?

M. Ed Komarnicki: Oui, et si le fait que les étudiants de notre circonscription travaillent ailleurs crée certaines injustices.

Mme Margo Craig Garrison: En ce qui concerne les gens qui vivent dans une circonscription et travaillent dans une autre...

Ce sont les meilleures données que nous ayons et si vous voulez une explication détaillée, il serait souhaitable qu'un représentant de Statistique Canada vienne vous la donner.

M. Ed Komarnicki: Je pense que oui.

Mme Margo Craig Garrison: Oui, mais ce sont les meilleures données que nous ayons.

La présidente: Monsieur Smith.

M. Robert Smith: En ce qui concerne votre deuxième question au sujet de l'année prochaine, chaque année, nous adressons au ministre des recommandations au sujet du programme. Cette année encore, nous ferons à la ministre nos recommandations pour l'année à venir.

• (1210)

La présidente: Désolée, monsieur Komarnicki, mais vous avez largement dépassé votre temps.

Monsieur Russell.

M. Todd Norman Russell (Labrador, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je tiens à vous remercier pour votre comparaison d'aujourd'hui.

Je suis un novice. J'ai été élu le 24 mai et croyez-moi, lorsque j'ai appris que le budget pour le Labrador avait été réduit de plus de 100 000 \$... Je crois que vous avez appliqué le seuil de 30 p. 100 et que le manque à gagner aurait été plus important si vous n'aviez pas ajouté environ 17 000 \$ pour atténuer le choc.

Pour vous décrire un peu le contexte au Labrador, nous sommes une des régions victimes de la migration vers l'extérieur. Nous avons un taux de chômage extrêmement élevé, surtout pendant les mois d'hiver, car l'emploi est surtout saisonnier. Environ 40 p. 100 de la population du Labrador est autochtone. Vous connaissez sans doute comme moi les obstacles particuliers qui s'opposent à l'emploi des Autochtones. Pendant plus de 10 ans, j'ai joué un rôle dans les programmes d'emplois autochtones et les initiatives prises par l'entremise de votre ministère, ARDA et d'autres genres de programmes.

Cela dit, le programme d'emploi pour étudiants joue un rôle fondamental dans nos collectivités. C'est une chose que nos jeunes attendent chaque saison ou à la fin de leur année scolaire ou de leur semestre. Il apporte beaucoup à la collectivité comme telle en fonction des travaux qui sont entrepris. Il y a un lien entre nos jeunes et ce qui se passe dans les collectivités, si bien qu'en dehors du travail particulier que fait le jeune, il y a un lien entre les activités de notre jeunesse et ce qui se passe dans la collectivité. Je pense qu'il s'agit là d'une expérience extrêmement positive pour la plupart des gens.

Cela dit, je crois également qu'il faudrait tenir compte de la situation très particulière de la circonscription. Je sais que le programme est appliqué au niveau des circonscriptions, mais je crois quand même qu'il faudrait utiliser des variables pour tenir compte des choses dont j'ai déjà parlé soit le taux de chômage élevé, de la population autochtone et des obstacles supplémentaires auxquels elle est confronté. Je peux vous dire que, dans une collectivité de 250 ou 500 habitants, ce qui correspond à la majorité des localités de ma circonscription, chaque emploi revêt une importance fondamentale. Je vous recommanderais donc de faire en sorte que ce modèle soit révisé.

Je suggère de maintenir un financement de base afin que les variables que vous utilisez n'entraînent pas une diminution du financement, mais d'accorder une augmentation aux circonscriptions dans lesquelles la population étudiante et le taux de chômage des étudiants a augmenté. De cette façon, nous pourrions tenir compte de ce qui se passe au cours des cinq ans qui s'écoulent entre les recensements au lieu d'être pénalisés. Les autres gens en bénéficieraient également.

Contrairement à ma collègue, je recommanderais aussi que les conditions d'admissibilité restent aussi larges que possible au lieu que le programme soit limité aux étudiants des collèges ou des universités. Il doit également inclure les étudiants du secondaire car il s'agit d'une expérience extrêmement précieuse.

J'aimerais savoir si vous envisagez de tenir compte de ces facteurs, sachant que vous allez mettre en place une stratégie pour le Nord et les régions isolées et rurales. Cela me paraît essentiel.

M. Robert Smith: En ce qui concerne les étudiants des universités et du secondaire, je n'ai pas mentionné tout à l'heure que la majorité des participants sont des étudiants des universités et des collèges.

Pour ce qui est de la composante autochtone, nous avons un certain nombre de programmes pour les collectivités autochtones. Sur le budget du programme jeunesse, 28 millions de dollars sont consacrés aux artistes afin de les aider à résoudre les problèmes propres aux jeunes. Affaires indiennes et du Nord Canada offre également deux programmes. Je pense que ce ministère dispose de 10 millions de dollars dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse pour son programme d'été et qu'il a un programme de sciences et de technologie pour les Premières nations et les jeunes.

AINC a donc un programme du même genre que Placement Carrière été pour les Premières nations.

M. Todd Norman Russell: Le programme des Premières nations n'a pas une portée bien large. Si j'ai bien compris, les Métis, les Indiens vivant hors réserve, les Indiens non inscrits et les Inuits peuvent avoir des difficultés à participer au programme de AINC.

• (1215)

M. Robert Smith: Je ne sais pas comment les fonds sont répartis.

En général, nous cherchons à apporter des ajustements. Pour ce qui est d'aider les collectivités autochtones, si c'est une priorité locale pour votre circonscription, même si les bureaux doivent accepter les priorités nationales, ils peuvent également imposer les grandes priorités locales. Les collectivités ou les organisations autochtones pourraient certainement en faire partie.

C'est donc une solution.

La présidente: Je vais devoir vous interrompre, monsieur Russell. Je regrette, mais c'est mon rôle.

Madame Bonsant.

[Français]

Mme France Bonsant: Bonjour.

La présidente: Vous disposez de cinq minutes, madame Bonsant.

Mme France Bonsant: Je voudrais savoir s'il s'agit ici du budget de 2005-2006. Je ne sais pas d'où proviennent vos chiffres, mais dans le cas de mon comté, ils ne correspondent pas tout à fait à ce qui nous est alloué.

[Traduction]

M. Robert Smith: Pour ce qui est du montant qui vous est alloué — je ne connais pas votre circonscription et j'ignore si les 30 p. 100 s'appliquent à vous — il s'agit de votre chiffre avec ou sans les 30 p. 100. Au niveau local, il y a un ACL ou surengagement qui dépasse parfois votre budget de 10 p. 100. Nous le faisons parce que les chiffres peuvent être un peu bas, je ne sais pas. Vous pouvez penser que votre chiffre est plus élevé de 10 ou 15 p. 100 que celui qui figure ici. C'est parce que nous avons surengagé le budget en sachant qu'en réalité les placements n'ont pas tous lieu ou que le financement n'a pas été dépensé à 100 p. 100.

[Français]

Mme France Bonsant: Dans le cas du comté d'Argenteuil—Papineau—Mirabel, vous avez indiqué 323 000 \$, alors qu'il s'agit de 166 000 \$. Quelque chose ne fonctionne pas. Je vous en parlerai plus tard.

M. Robert Smith: On va regarder cela.

Mme France Bonsant: Je me demande, compte tenu de ce que vous avez répondu au député du Parti conservateur, si le budget sera le même cette année et l'an prochain. Si c'est le cas, il va y avoir un problème. Au Québec, le taux horaire augmente à toutes les années. Si vous n'ajustez pas les salaires, le nombre d'employés baissera automatiquement. Les organismes à but non lucratif comptent de plus en plus sur ce programme pour engager des étudiants.

Je vous disais plus tôt que 7,60 \$ l'heure était un salaire ridicule pour un étudiant du niveau collégial. Au Québec, nous avons un programme, soit un fonds de solidarité, qui permet d'offrir 10,70 \$ l'heure aux étudiants du niveau collégial. De votre côté, vous offrez encore à 7,60 \$ l'heure aux niveaux collégial et universitaire. Cela fait en sorte de baisser encore le taux horaire de mes organismes sans but lucratif. Or, ce sont eux qui ont particulièrement besoin d'aide, et non les compagnies privées. On ne parle pas ici de laveurs de vaisselle, mais de jeunes des niveaux collégial et universitaire qui ont l'intention de continuer leurs études.

Si on veut les encourager à continuer leur formation, il faut les aider. Il ne faut pas sous-estimer leur compétence en matière de travail. Si le budget prévu pour 2006-2007 est en effet le même que cette année, on aura un problème.

[Traduction]

M. Robert Smith: J'ai une ou deux observations.

La majorité de nos organismes sont sans but lucratif. En ce qui concerne le budget de Placement carrière-été, il se chiffrait habituellement à 93,3 millions de dollars. L'année dernière, la ministre a pris deux décisions au sujet du financement régional et du plafond de 30 p. 100. Je sais seulement que l'enveloppe de financement de ce programme se chiffre actuellement à 93,3 millions de dollars. Des fonds supplémentaires ont été injectés cette année. Je ne peux pas vous dire quel sera le budget pour les années futures.

[Français]

Mme France Bonsant: Ai-je le temps de poser une autre question?

La présidente: Oui.

Mme France Bonsant: La chose que je déplore le plus, c'est que vous avez dépeuplé le secteur rural pour peupler le secteur urbain. Si les jeunes du secteur rural de mon comté n'ont pas de travail, ils restent en ville. Vous avez encouragé l'exode des jeunes, et ils ne peuvent pas revenir travailler dans le secteur rural.

La plus grosse municipalité de mon comté comprend 6 200 employés. Il y a encore 110 personnes qui habitent une municipalité et qui vivent à deux heures et demie de la ville la plus importante. Comme le disait monsieur, c'est important pour eux qu'il y ait des gens pour travailler dans le domaine culturel, parce qu'ils ne possèdent pas tous des voitures.

Je trouve déplorable que même des fonctionnaires nous disent que le PCÉ n'a pas été fait pour encourager l'exode des jeunes, qu'il a été fait pour créer de l'emploi. Or, le fait de créer de l'emploi dans le secteur rural est aussi important, sinon plus, que d'en créer dans le secteur urbain. La petite communauté a besoin du FMT et du culturel. C'est pourquoi je vous demande de ne pas dépeupler le secteur rural, s'il vous plaît. Il s'agit de 80 p. 100 de la province.

• (1220)

[Traduction]

M. Robert Smith: Le fait est que nous nous servons surtout du taux de chômage des étudiants parce que cela aide un peu les régions rurales étant donné qu'elles ont généralement les taux de chômage les plus élevés. Mais comme la répartition des fonds se fait par circonscription, il y a très peu de variables nous permettant d'avoir toute la latitude voulue pour atteindre les objectifs du programme et répartir le financement.

Je comprends vos arguments. Un bon nombre de députés affirment également le contraire en disant que je privilégie le Canada rural aux dépens des régions urbaines compte tenu des problèmes propres aux villes et des énormes obstacles sur le plan du chômage. Ils estiment qu'il s'agit de problèmes beaucoup plus graves à toutes sortes de niveaux.

[Français]

Je comprends votre position.

La présidente: Je m'excuse. En fait, non seulement je m'excuse, mais j'ai même une question à vous poser.

[Traduction]

Vous avez dit tout à l'heure que vous serviez des données du recensement et, bien entendu, ces données ne sont pas renouvelées chaque année, mais à intervalles réguliers. Dans ce cas, comment ajustez-vous vos propres données d'une année à l'autre pour savoir combien vous allez dépenser dans chaque circonscription étant donné que les chiffres du recensement restent les mêmes?

Mme Margo Craig Garrison: Nous mettons notre modèle à jour chaque année en nous servant des projections démographiques que nous recevons de Statistique Canada, comme nous en avons l'habitude.

La présidente: Merci.

Monsieur Cullen.

M. Nathan Cullen: Pour en revenir à la formule, juste pour la petite histoire, pourquoi s'agit-il d'un des quelques programmes mis en oeuvre par circonscription fédérale? Y a-t-il une raison à cela? Cela a-t-il des bases historiques que j'ignore? C'est très inhabituel et cela semble vous poser des problèmes étant donné que les députés de circonscriptions urbaines vous disent une chose tandis que les députés de circonscriptions rurales vous disent le contraire.

M. Robert Smith: Je m'occupe de ce programme depuis deux ou trois ans environ. L'affectation par circonscription a été inaugurée en 2001. Je crois qu'avant cela, les bureaux de RHDCC contactaient les députés pour leur communiquer le budget théorique dépensé dans leur circonscription afin d'obtenir leur accord. Les députés se sont donc familiarisés avec ces affectations. Ensuite, avec le temps — et c'est une supposition car je n'étais pas là — pour consolider ce chiffre annuel, nous avons établi des modèles au niveau de la circonscription.

M. Nathan Cullen: Je me demande si votre bureau ne pourrait pas le confirmer.

M. Robert Smith: Certainement.

M. Nathan Cullen: Si je pose la question, c'est en partie parce que la façon dont vous prenez des décisions au niveau national semble problématique. En tant que députés, nous avons pour rôle de défendre nos circonscriptions, ce que nous faisons, et lorsque nous essayons d'appliquer cette formule, cela défie parfois la logique.

Pour revenir à cette formule, je comprends ce que vous dites au sujet de l'augmentation du taux de chômage, mais selon le scénario que plusieurs membres du comité ont décrit, les jeunes partent pour faire des études qu'ils ne peuvent tout simplement pas faire dans la circonscription. Ils obtiennent ensuite un emploi dans la ville ou résident en ville et, dans un certain sens, le financement les suit. Cela devient de plus en plus difficile pour ceux qui restent étant donné que l'enveloppe budgétaire diminue constamment. Cela aggrave l'exode des jeunes auquel nous assistons un peu partout.

Vous avez déjà répondu un peu à la question, mais ce n'est pas vraiment clair dans mon esprit. Envisagez-vous d'essayer de renverser cette tendance étant donné que, pour la plupart des élus et des décideurs du pays, c'est important pour la vigueur de notre pays?

• (1225)

M. Robert Smith: Si je comprends bien le recensement du Canada — et comme nous l'avons dit tout à l'heure, Statistique Canada devrait peut-être comparaître — les étudiants du niveau universitaire sont dénombrés à l'adresse de leur domicile permanent. C'est généralement le domicile de leurs parents. C'est ce que je crois savoir des données du recensement.

Halifax compte cinq universités. Par conséquent, si l'on suivait votre raisonnement, Halifax disposerait à elle seule d'un budget énorme en raison de son grand nombre d'étudiants, mais ce n'est pas le cas.

M. Nathan Cullen: Il faut toutefois faire une distinction. Étant donné les âges d'admissibilité, n'allons pas croire que les seules personnes qui se prévalent de ce programme sont âgées de 17 à 21 ou 22 ans.

M. Robert Smith: Non, c'est entre 15 et 30 ans.

M. Nathan Cullen: Oui, c'est de 15 à 30 ans, ce qui représente toutes sortes de jeunes que nous cherchons à garder et à qui nous permettons d'aller faire des études. Mais nous avons remarqué qu'un grand nombre de jeunes changent de résidence et font une demande alors qu'ils vivent maintenant à Vancouver, Winnipeg ou ailleurs.

M. Robert Smith: Néanmoins, suite à la décision de la ministre Robillard de ne pas diminuer les budgets régionaux, certains ont augmenté légèrement, mais si vous prenez les chiffres de l'exposé de Donna, entre 1996 et 2001, Terre-Neuve a perdu plus de 17 p. 100 de sa population de jeunes. Elle n'a pas perdu 17 p. 100 de son financement.

M. Nathan Cullen: Je comprends. Je dirais toutefois que si les jeunes peuvent de moins en moins rester vivre dans leur circonscription, cela finira par aggraver les effets que nous espérons éviter.

La réponse que vous me donnez est que vous n'êtes pas prêts à envisager de modifier la formule pour garder les jeunes dans les régions rurales.

M. Robert Smith: Je pense qu'il y a deux éléments à considérer. Margo peut vous dire ce qui est envisagé du point de vue politique à cet égard.

À ce sujet, en tout cas en ce qui concerne Service Canada, comme l'a mentionné Donna, les régions rurales et du Nord sont extrêmement importantes à nos yeux. Je travaille à toutes sortes de mesures visant à combler les lacunes dans nos services à la population et à faire en sorte que certains des problèmes dont vous parlez ne se produisent pas.

[Français]

La présidente: Merci. Je dois vous interrompre.

Monsieur Forseth.

[Traduction]

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam, PCC): Je participe à ce programme depuis 12 ans et mon expérience a été variée. La plupart du temps j'ai eu une excellente impression générale du programme, mais j'ai trois observations précises à faire.

Tout d'abord, pour ce qui est du budget ministériel global disponible pour ce secteur du programme, divisé par le nombre d'étudiants placés, avez-vous ce chiffre?

Deuxièmement, je voudrais savoir quelle est la formule de calcul exacte. Nous avons parlé de la population étudiante et du taux de chômage. Peu importe, mais il doit y avoir une équation précise produisant un résultat.

Troisièmement, j'ai constaté au cours de ces 12 ans que le résultat a parfois été tardif, mais que ce programme semble axé sur le système, sur l'administration et sur la bureaucratie plutôt que sur le consommateur et les gens que nous voulons aider. À cet égard, je dirais que l'objectif administratif devrait être d'avancer tout ce processus de 30 jours. Si j'étais le ministre, je le ferais payer cher aux bureaucrates s'ils ne pouvaient pas faire ce travail en l'espace d'un an.

Tel est mon avis. Je ne peux pas parler au nom de mes autres collègues, mais en mon propre nom, pour avoir participé à ce programme depuis 12 ans. Je crois que les ministres ont essayé, mais ce système qui dresse une série d'obstacles successifs devrait certainement servir à ceux qu'il est censé servir et vous devriez simplement avancer tout le processus de 30 jours. Cela aurait énormément d'effet sur l'efficacité des résultats que vous recherchez.

Pouvez-vous me dire ce que vous pensez de ces trois observations?

M. Robert Smith: Je crois que chacun de nous trois va répondre à l'une d'entre elles.

Pour ce qui est de la première, 51 000 étudiants ont été placés. Ce sont les chiffres pour 2004-2005. Cette année, le budget s'est chiffré à 93,3 millions de dollars. Il y a eu 51 000 placements étudiants. En moyenne, cela donne 1 800 \$ par étudiant.

• (1230)

M. Paul Forseth: Et pour ma deuxième observation?

La présidente: Madame Garrison.

Mme Margo Craig Garrison: En fait, il y a une formule précise. C'est le taux de chômage des étudiants multiplié par la population étudiante. Nous multiplions cela au niveau national et cela nous donne la répartition régionale. Nous passons ensuite à la répartition par circonscription.

L'affectation régionale entre alors en ligne de compte pour l'affectation au niveau de la circonscription et encore une fois, nous nous servons des mêmes variables soit le taux de chômage étudiant et la population étudiante.

M. Paul Forseth: Très bien, c'est une description, mais pas l'équation. Je voudrais l'équation exacte que vous calculez, car vous m'avez dit que vous portez une sorte de jugement à la fin en disant « Nous allons équilibrer ceci avec cela ». Mais vous devez appliquer une équation ou une formule quelconque. Peut-être pourriez-vous nous fournir un document d'une page afin que nous puissions prendre un exemple, aligner les chiffres et voir quels sont les résultats.

Mme Margo Craig Garrison: En fait, nous avons fait un bon nombre de ces calculs et nous pouvons vous les fournir.

M. Paul Forseth: Très bien, merci.

En troisième lieu, pour ce qui est de prendre ce système avec tous ses obstacles et d'avancer simplement le tout de 30 jours.

Mme Donna Achimov: Nous cherchons à améliorer le programme et nous nous intéressons particulièrement au fardeau administratif et à tout ce qu'il y a lieu de faire pour résoudre certains de ces problèmes. Par conséquent, parmi nos priorités pour l'année à venir... nous avons parlé d'automatiser le système, de réduire toute la paperasserie et de faire de notre mieux pour traiter les demandes plus rapidement.

Pour ce qui est d'avancer les choses de 30 jours...

M. Robert Smith: Certains estiment, je crois, que 30 jours ne suffisent pas. D'autres députés ont proposé quatre mois et je pense que nous devrions donc examiner sérieusement la question. Que faudrait-il faire? Devrions-nous avancer la date?

Également, étant donné que nous recevons des reproches quoi que nous fassions, nous devons revoir la façon de communiquer avec le public. À bien des égards, nous rejoignons les gens chaque année. Certaines régions envoient directement une lettre à tous ceux qui ont déjà fait une demande, mais s'ils ratent la date, cela déclenche un concert de protestations. Il nous faut donc une stratégie de

communication très solide afin que les gens sachent exactement que la date limite a changé, car elle est généralement fixée à la fin mars.

La présidente: Désolée, monsieur Forseth...

M. Paul Forseth: Je vais faire une simple observation.

Vous savez dans quelle direction vous devriez vous diriger et je trouve curieux que le ministère ne puisse pas annoncer que chaque année, il va avancer la date de deux semaines. Vous devriez pouvoir le faire.

La présidente: Merci.

Monsieur Russell, vous avec trois minutes.

M. Todd Norman Russell: Une brève question. Est-il vrai que la population étudiante à temps plein et le taux de chômage sont calculés pour les jeunes âgés de 15 à, je crois, 24 ans, alors que l'âge d'admissibilité au programme est de 15 à 30 ans?

Mme Margo Craig Garrison: C'est exact. La majorité des participants au programme sont âgés de moins de 25 ans et rares sont ceux qui ont au-dessus de 25 ans. Statistique Canada recueille les données pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans.

M. Todd Norman Russell: Oui, mais Statistique Canada ne se base pas sur les critères d'admissibilité au programme.

Mme Margo Craig Garrison: Vous avez raison, mais dans la formule que nous utilisons, l'âge est de 15 à 24 ans.

M. Todd Norman Russell: D'accord.

La présidente: C'était votre question, monsieur Russell? Je me demande si vous pourriez partager votre temps avec Mme Bakopanos. Elle a une question à poser.

L'hon. Eleni Bakopanos: J'allais seulement suggérer, suite aux questions de M. Forseth, que nous pourrions peut-être obtenir des chiffres par région. Choisissez une circonscription dans chacune des régions et donnez-nous exactement le... C'était l'essentiel de ma question concernant le Québec.

Je voulais également savoir, en ce qui concerne l'Abitibi et ma circonscription, ou nous pouvons prendre n'importe quelle autre circonscription si vous voulez... Je voudrais voir la formule. C'est ce que je veux voir, voir pourquoi le montant peut être deux fois ou trois fois plus élevé dans une circonscription urbaine que dans une circonscription rurale. Si mes collègues sont d'accord, au lieu de vous demander de faire le calcul pour chaque circonscription, bien que vous avez certainement toutes les formules... M. Forseth en a parlé.

Il y a aussi question d'avancer la date limite de 30 jours. Très rapidement, madame la présidente, comme je l'ai dit, 80 p. 100 sinon plus des requérants font une demande année après année. Je suis d'accord avec mes collègues pour dire qu'il faudrait un processus distinct pour les participants réguliers au programme et les nouveaux participants. Je suggère de faire une distinction, chers collègues.

En ce qui concerne les communications, ceux qui ont déjà participé au programme sont prêts à faire une demande année après année. Ils connaissent les règles, ils savent à qui s'adresser s'ils laissent passer la date limite parce qu'ils ont de nouveaux employés ou changé d'adresse. C'est ce que j'ai appris en l'espace de 12 ans. Mais nous devons faire une distinction et c'est ce que je suggère. Je suppose que le comité se penchera sur cette question.

Merci, madame la présidente.

• (1235)

La présidente: Merci.

Monsieur Smith.

M. Robert Smith: Tous les deux ans, nous faisons une enquête auprès des étudiants et des employeurs pour savoir s'ils sont satisfaits du programme Placement carrière-été. Nous sommes sur le point de le faire à nouveau cette année. Peut-être pourrions-nous inclure dans cette enquête la question des dates limites pour la présentation des demandes afin de savoir ce qu'ils en pensent. Cela pourrait nous être utile.

L'hon. Eleni Bakopanos: Ce serait une très bonne chose.

Merci.

La présidente: Madame Achimov, je suggère que vous envoyiez à notre greffière les documents que les membres du comité vous ont demandés. Elle en fera des copies et les distribuera au comité.

Ensuite, pour cette question, madame Bakopanos, je me demande si nous ne pourrions pas fixer un délai pour que vous receviez ce renseignement, la comparaison.

L'hon. Eleni Bakopanos: Je pense qu'il nous le faut avant que nous ne préparions notre rapport, madame la présidente. Cela me semble être la façon habituelle de procéder.

M. Robert Smith: Ce travail pourrait être fait assez rapidement, je dirais d'ici une à deux semaines au plus tard.

La présidente: Pourrions-nous dire une semaine?

M. Robert Smith: Je déteste toujours m'engager, mais nous essaierons de le faire d'ici une semaine.

La présidente: Très bien, disons une semaine et un jour — pas ce vendredi-ci, mais le suivant.

M. Robert Smith: D'accord.

L'hon. Eleni Bakopanos: Nous ne rédigerons pas notre rapport avant cela.

La présidente: Non, exactement.

Monsieur Adams.

L'hon. Peter Adams: J'ai un rappel au Règlement, madame la présidente.

Les témoins en sont probablement conscients, mais nous allons entendre d'autres témoins. Ce seront les usagers et les utilisateurs du programme. Vous avez reçu aujourd'hui toutes sortes de recommandations, mais les recommandations définitives figureront dans le rapport, lorsque nous aurons entendu les autres points de vue.

La présidente: Oui, bien entendu.

Madame Bonsant, vous avez trois minutes.

[Français]

Mme France Bonsant: Je connais des députés qui se sont plaints de ne pas avoir eu accès au programme Placement carrière-été. Des employés gouvernementaux n'ont jamais voulu leur donner accès à ce programme. C'est comme s'ils décidaient de tout et que les députés n'avaient pas un mot à dire à ce sujet.

Je voudrais savoir si c'est possible pour nous de voir le rapport avant le PCÉ et une fois le PCÉ terminé. En effet, je sais qu'on n'a pas accès au rapport après que le PCÉ soit terminé. Or, nous sommes des députés, nous avons des bureaux de confidentialité et cela me surprendrait qu'on dise à tout le monde où c'en est rendu. Je n'ai

aucun droit de prendre connaissance du rapport à la fin du PCÉ. Ils ne veulent pas me le donner. Je veux savoir pourquoi.

Comme je l'ai dit, il y a même des députés qui n'ont pas le droit de consulter le rapport avant le PCÉ, parce que les fonctionnaires décident de tout. Je vous reparlerai des districts. Personnellement, je n'ai pas eu ce problème, mais il y en a qui l'ont eu.

Est-ce possible d'avoir le rapport avant et après?

[Traduction]

M. Robert Smith: Bien, je...

L'hon. Eleni Bakopanos: J'invoque le Règlement, car vous ne pouvez pas porter ce genre d'allégation sans avoir... Il serait pour le moins étrange que des députés se voient refuser l'accès à un programme alors qu'ils en ont absolument le droit et il faudrait que le comité ait leurs noms. Si vous avez ce genre de rapports avec les fonctionnaires, c'est une autre question. Mais si c'est le cas, je suis étonné que cela n'ait pas été signalé ou bien lorsque les ministres ont...

[Français]

Mme France Bonsant: C'est parce que je l'ai su.

L'hon. Eleni Bakopanos: Ce sont les règlements.

Mme France Bonsant: Oui, je l'ai su il n'y a pas longtemps.

L'hon. Eleni Bakopanos: Vous alléguez, madame Bonsant, que les fonctionnaires n'ont pas donné accès à cela à des députés afin qu'ils signent...

Mme France Bonsant: C'est vrai.

L'hon. Eleni Bakopanos: C'est très sérieux.

Mme France Bonsant: Oui, je sais.

L'hon. Eleni Bakopanos: D'accord. Merci.

La présidente: À la lumière de ce que mentionne Mme Bakopanos, madame Bonsant, ne pourrait-on pas demander aux députés que vous connaissez qui vous ont fait part de cela d'écrire une lettre ou un mot au comité pour se plaindre? Nous pourrions, à ce moment-là, poser la question aux fonctionnaires et, le cas échéant, l'inclure dans notre rapport.

Mme France Bonsant: D'accord.

L'hon. Eleni Bakopanos: La raison de mon intervention est que si c'est effectivement le cas, il faut qu'il y ait une enquête. Le règlement dit qu'il est obligatoire que les députés signent.

Mme France Bonsant: D'accord.

Je vais lui demander de vous écrire une lettre, madame la présidente.

La présidente: Madame Achimov.

[Traduction]

Mme Donna Achimov: Je dois dire que c'est très alarmant. Encore une fois, c'est un des principes fondamentaux du programme. Je m'engage personnellement, dans la mesure où mes pouvoirs le permettent, à faire le maximum pour examiner cette question. Si vous pouvez nous y aider, avec des exemples concrets, nous allons nous engager à le faire immédiatement.

• (1240)

[Français]

Mme France Bonsant: Moi aussi, et je vais vous contacter de nouveau.

[Traduction]

La présidente: C'est particulièrement troublant, car plusieurs personnes autour de cette table, moi-même y compris, ont dit ce matin que nous recevions un excellent service des employés locaux du ministère. J'entretiens certainement d'excellentes relations avec eux, de même que les autres personnes autour de cette table. Par conséquent, lorsque ce n'est pas le cas, veuillez nous le faire savoir et nous ferons un suivi.

Monsieur Devolin et monsieur Komarnicki, partagez-vous vos trois minutes? C'est cela?

M. Barry Devolin: Non, c'est seulement moi.

La présidente: Seulement vous, monsieur Devolin. Très bien.

M. Barry Devolin: Je voudrais soumettre une ou deux idées. Premièrement, je ne sais pas s'il est possible de prendre un engagement budgétaire quelconque un an à l'avance. Cela donnerait au ministère et aux bureaux locaux l'impression de ne pas devoir attendre jusqu'en mars ou avril pour savoir combien il y aura d'argent pour cet été. Si après une première année vous pouvez avoir un budget pour deux ans, vous saurez tout de suite quel est le montant disponible pour l'été 2006 et vous saurez au cours de l'automne quel est le montant alloué pour 2007.

Je pense que les personnes qui utilisent le programme pourraient faire une demande à l'automne. Si celles qui l'ont utilisé l'été dernier avaient jusqu'à la fin septembre ou la fin octobre pour présenter une nouvelle demande pour l'année suivante, vous pourriez au moins examiner les demandes de ce groupe de gens. Vous vous servez peut-être de certains critères pour déterminer si le projet a été une réussite ou non.

Ce modèle est utilisé pour les événements sportifs annuels. Si vous achetez votre billet pour cette année, vous disposez de 60 jours pour acheter votre billet pour l'année suivante. Les billets restants sont ensuite vendus au grand public. Vous pourriez peut-être organiser ce programme de façon à ce que ceux qui y participent cette année sachent qu'ils doivent renouveler leur demande avant la fin octobre. Ces demandes pourraient être évaluées. Vous sauriez ainsi que disons 70 p. 100 ou 80 p. 100 de votre budget de l'année prochaine est déjà engagé et vous n'auriez plus qu'à vous occuper des nouvelles demandes au printemps. D'ici là vous sauriez exactement à combien se chiffre votre budget et quelle partie de ce budget a déjà été engagée pour les clients précédents. Vous n'auriez plus qu'à vous occuper des 20 p. 100 ou 30 p. 100 restants.

Ainsi, pour en revenir à l'exemple de l'agent d'information touristique, la chambre de commerce saura à l'automne qu'elle pourra engager quelqu'un l'année suivante. Au printemps, il vous resterait seulement à vous occuper du groupe de nouveaux demandeurs.

Je me demande seulement si c'est possible.

La présidente: Monsieur Smith.

M. Robert Smith: C'est une chose que nous allons examiner. À vrai dire, cette question n'a pas encore été soulevée, du moins pas à ma connaissance. Mais nous pouvons certainement examiner cette suggestion pour voir dans quelle mesure il est possible de l'appliquer compte tenu de notre situation budgétaire.

M. Barry Devolin: Merci.

C'est tout. Je pense qu'Ed a une question.

La présidente: Vous avez une minute et demie, monsieur Komarnicki.

M. Ed Komarnicki: Je n'ai pas vraiment suivi la discussion au sujet de la signature des députés, mais je sais qu'on m'a demandé de signer, ce que j'ai hésité à faire, car je n'ai pas participé au processus d'affectation. Nous avons environ 150 demandes dont 40 ont été approuvées, mais je n'ai joué aucun rôle dans le processus d'approbation. Il est extrêmement difficile de signer sans avoir fait preuve d'une diligence raisonnable.

Il faudrait donc sans doute — et je ne suis pas certain que ce soit le cas — que les députés participent dès le début au processus de sélection. Je sais que nous entretenons d'excellentes relations et je ne reproche rien aux gens du ministère, mais voilà la situation dans laquelle je me suis retrouvé en tant que nouveau député. C'était embarrassant.

La présidente: Merci.

Voulez-vous répondre à cela, monsieur Smith?

M. Robert Smith: Bien entendu, le rôle que jouent les députés dans le processus d'approbation a évolué avec le temps. Nous allons certainement devoir l'examiner. Nous allons probablement devoir nous pencher sur les situations ou les procédures administratives en veillant à ne pas les rendre encore plus longues.

M. Ed Komarnicki: Faites participer les députés plus tôt.

M. Robert Smith: D'accord. Et il serait intéressant de voir comment le faire. En 2001, votre comité permanent a suggéré que les députés se retirent du processus d'approbation.

• (1245)

M. Ed Komarnicki: Mais vous ne devriez pas devoir donner votre accord si vous n'êtes au courant de rien.

M. Robert Smith: C'est exact. Une meilleure façon de vous informer... peut-être que si nous avançons la date cela laissera plus de temps pour négocier avec vous et vous consulter au lieu de le faire un vendredi après-midi à 5 heures.

M. Ed Komarnicki: Exactement.

La présidente: Merci beaucoup.

J'ai une question que je crois importante, mais je ne sais pas dans quelle mesure vous pouvez y répondre. Vous travaillez tous pour Service Canada et Service Canada fournit des services. Je sais qu'on a discuté de la façon dont le ministère allait travailler pour, d'une part, fournir des services et de l'autre, élaborer des politiques. Pour ce qui est des recommandations que nous pourrions faire dans notre rapport à la ministre, comment cela s'applique-t-il aux recommandations que nous ferons au sujet de ce programme sur le plan de la planification? Devons-nous les adresser à Service Canada? Devons-nous les adresser à la ministre? Que devons-nous faire?

Mme Donna Achimov: Je suggère que vous l'adressiez à la ministre, qui est responsable à la fois du ministère politique, Ressources humaines et Développement des compétences, et de Service Canada. Du point de vue du processus, elle est responsable des deux. Néanmoins, ce que nous espérons obtenir de la séparation de la prestation des services et de la composante politique nous ramène à ce que Robert a dit tout à l'heure. Lorsque nous faisons nos évaluations, nous ne tenons pas compte uniquement de ce programme en en faisant rapport au ministère politique. Maintenant, nous considérons ce programme dans le contexte des autres activités de Service Canada.

M. Cullen a dit que nous constatons certaines lacunes au niveau de l'économie rurale et de l'exode des jeunes, de certains jeunes défavorisés. Tous ces programmes différents étaient pris isolément. C'était légitime, mais nous avons maintenant un tableau beaucoup plus complet de la situation. Lorsqu'on se penche sur la situation des jeunes en général, il y a toutes sortes d'obstacles et de possibilités, y compris le programme Placement carrière-été, les obstacles auxquels sont confrontés les étudiants handicapés ainsi que les besoins particuliers à considérer dans une situation autochtone traditionnelle.

Avec cette nouvelle optique, je crois que nous sommes, pour la première fois, en mesure d'établir certains liens avec d'autres programmes.

La présidente: Je pense aux autres ministères auxquels je vais adresser des recommandations.

Mme Donna Achimov: C'est une association naturelle. Nous commençons déjà à constater qu'en adoptant une approche beaucoup mieux orchestrée — et je prendrai de nouveau l'exemple des jeunes qui représentent l'un des principaux segments que nous ciblons — nous pouvons nous tourner nos principaux ministères collègues avec

lesquels nous avons une synergie naturelle. Encore une fois, nous ne pouvions pas le faire par le passé, mais ce sont maintenant des possibilités évidentes que nous constatons et que nous exploitons.

D'autre part, Service Canada abandonne l'environnement traditionnel des bureaux de RHDCC pour placer les gens dans des situations mobiles. Lorsque nous allons dans certaines localités rurales très isolées et très éloignées, nous en revenons avec un point de vue très différent. À notre avis, cette rétroaction aura une influence beaucoup plus forte sur les programmes et sur le ministère politique.

Excusez-moi pour cette longue réponse, mais je crois important de le dire.

La présidente: Non, non. Nous concluons sur ces paroles, madame Achimov, si vous n'y voyez pas d'inconvénients.

J'ai passé un certain temps, la semaine dernière, à visiter les bureaux de Service Canada de ma circonscription. Il y avait un ou deux projets pilotes et on m'a parlé de ce genre de modèle de la bibliothèque mobile. Je suggère fortement aux autres membres du comité qui s'intéressent à la question d'aller visiter les bureaux de leur région. C'est un concept intéressant et, en ce qui me concerne, cela a concrétisé ce que j'avais entendu dire au sujet de Service Canada ou ce dont j'avais parlé avec plusieurs fonctionnaires.

Madame Achimov, je voudrais vous remercier infiniment d'être venue, ainsi que M. Smith, Mme Lefebvre et madame Garrison. Nous attendons vos documents le plus tôt possible. Il est certainement possible que nous vous demandions de revenir à la fin du processus, lorsque nous aurons entendu tous les autres témoins. Nous avons été *alimentés*, comme nous disons en français, beaucoup plus en ce qui concerne l'autre aspect de la question et nous communiquerons avec vous.

Merci beaucoup.

• (1250)

Mme Donna Achimov: Merci.

La présidente: Nous suspendons la séance pendant cinq minutes, mais pas plus, car nous il ne nous reste que cinq minutes pour nos autres travaux. La séance est donc suspendue pendant trois minutes.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.